

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3339 - LUNDI 8 OCTOBRE 2018

CONSEIL DES MINISTRES

Le budget de l'État 2019 arrêté à la somme de 2 308 798 000 FCFA

Pages 4 et 5

COOPÉRATION

Nouvelles perspectives entre le Congo et l'Union européenne



La ministre en charge du Plan, Ingrid Ebouka-Babackas, et le représentant de l'Union européenne (UE) au Congo, Raul Mateus Paula, ont évoqué, le 4 octobre à Brazzaville, les nouveaux

axes de coopération Congo-UE liés aux priorités du Plan national de développement 2018-2022. Ces axes concernent, entre autres, la certification de bois, le développement des filières agri-

coles et des infrastructures. L'UE prévoit également de soutenir les efforts du secteur privé congolais, des collectivités locales et de la société civile.

Page 3

PAIX ET SÉCURITÉ DANS LE POOL

5 665 ex-combattants identifiés, 8007 armes détruites



La Commission ad hoc mixte paritaire (Camp), issue de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités du 23 décembre 2017, a pu collecter et détruire huit mille sept armes et munitions en même temps qu'elle a identifié et recensé cinq mille six cent soixante-cinq anciens rebelles.

Le président de la Camp, Séraphin Ondélé, à qui revenait la charge de rendre publics ces résultats, le 5 octobre à Brazzaville, a indiqué que la réinsertion des ex-combattants était une préoccupation à la solution sur laquelle travaille le gouvernement.

Page 2

REVENDEICATIONS
SOCIALES

Menace de grève des agents de la santé et des affaires sociales

Page 6

MÉCÉNAT

Du matériel de travail pour l'École de peinture de Poto-Poto

Les artistes de l'École de peinture de Poto-Poto ont reçu, le 5 octobre, un don de matériel offert par le musée galerie du Bassin du Congo. « Depuis un certain temps, nous travaillons avec les moyens du bord. Nous sollicitons des peintures de couleur auprès d'autres peintres. Face à cette situation, nous avons adressé une demande à nos partenaires qui ont toujours été à notre écoute, à savoir le musée galerie du Bassin du Congo et Les Dépêches de Brazzaville. Tel est le sens de la cérémonie d'aujourd'hui », a expliqué Jacques Iloki, l'un des peintres de ce temple d'art pictural.

Page 16



jacques Iloki exprimant les problèmes que rencontre l'école aux partenaires

PRIX NOBEL DE LA PAIX

Le Dr Denis Mukwege honoré

Page 14

Éditorial

Poto-Poto

Page 2

EDITORIAL

Poto-Poto

Des différentes institutions qui projettent du Congo l'image d'un pays où l'art occupe une place privilégiée, l'École de peinture de Poto-Poto, située en plein cœur de notre capitale, est certainement la plus prestigieuse, la plus réputée, la plus enviée. Formant depuis près de soixante-dix ans des peintres comme Marcel Gotène qui, ensuite, trouvent leur place au soleil de l'art mondial, elle joue un rôle essentiel dans la renommée artistique de notre pays. Et c'est pourquoi de nombreux, très nombreux pays nous envient d'avoir su la protéger contre vents et marées.

Le problème, hélas !, auquel l'école est aujourd'hui incapable de faire face par manque de moyens, est celui de l'entretien du magnifique atelier que lui a légué son fondateur Pierre Lods, de l'achat des toiles et des couleurs sans lesquels elle ne saurait fonctionner, de l'acquisition des matériels informatiques qui lui permettraient d'accroître sa renommée en faisant mieux connaître ses activités sur les cinq continents. Ne recevant aucune aide des pouvoirs publics alors même qu'elle constitue un véritable joyau pour la nation congolaise, elle est menacée purement et simplement d'asphyxie.

C'est très précisément la raison pour laquelle nous avons répondu à l'appel à l'aide qui nous était lancé par elle, afin d'acquiescer en France les tubes de couleur sans lesquels ses artistes ne pourraient plus créer. Et c'est aussi pourquoi nous rendons compte aujourd'hui à nos lecteurs de leur remise, vendredi, aux responsables de l'École ainsi que des propos édifiants que ceux-ci ont tenus à cette occasion. Non pas pour nous mettre en avant et nous envoyer des fleurs mais pour sensibiliser l'opinion publique au drame qui se prépare dans l'indifférence générale, puisque si rien n'est fait pour aider l'école dans le moment difficile qu'elle traverse, c'est son existence même qui se trouvera menacée.

Vous qui lisez ces quelques lignes et qui avez les moyens d'aider les peintres de l'École de peinture de Poto-Poto, mobilisez-vous sans attendre afin qu'ils puissent franchir les obstacles matériels qui s'élèvent sur leur route. En agissant ainsi, vous contribuerez de façon décisive à la survie d'une des institutions que le monde entier nous envie, parce qu'elle symbolise l'art moderne et parce qu'elle contribue aussi au maintien des traditions héritées des siècles antérieurs.

Les Dépêches de Brazzaville

PAIX ET SÉCURITÉ DANS LE POOL

5 665 ex-combattants identifiés et 8 007 armes ramassées

Après près de deux mois de travail, la Commission ad hoc mixte paritaire (Camp), issue de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités du 23 décembre 2017, a rendu publics, le 5 octobre, les résultats de l'opération ramassage des armes et munitions ainsi que de l'identification et le recensement des anciens rebelles.



Séraphin Ondélé délivrant sa communication

Selon le président de la Camp, Séraphin Ondélé, huit mille sept armes et munitions ont été ramassées et détruites pendant que cinq mille six cent soixante-cinq ex-combattants ont été identifiés et recensés.

En ce qui concerne les armes et munitions, la répartition par type donne les résultats ci-après : PMAK : 872 ; fusils de chasse : 2358 ; FM : dix ; LRAC : quinze ; pistolets automatiques : treize ; mortiers 60 : sept ; SKS : trente

et un ; Uzi : trois ; grenades de tout genre : six cent dix ; lance grenades : dix-huit ; roquettes : cinquante-quatre ; obus mortier : cinquante-six ; obus BM21 : deux ; chargeurs garnis : six cent vingt-quatre ; munitions en vrac : 2314 et poignards : soixante et un.

Pour ce qui est des explosifs, l'on note : détonateurs : 2 697 ; pains TNT : quatre-vingt-treize ; allumeurs : 949 ; mèches et cordons : cinquante-huit.

Parallèlement à l'opération ra-

massage des armes et munitions, la Camp a identifié et recensé les ex-combattants dans les centres de collecte répartis ainsi qu'il suit : Kinkala : 1 303 ; Goma Tsé tsé : 810 ; Mbanza Ndounga : 365 ; Mindouli : 446 ; Kindamba : 644 ; Mayama : 156 ; Vindza : 295 ; Matoumbou : 313 ; Kibouendé : 187 ; Madzia : 62 ; Loulombo : 266 ; Kinkembo : 257 ; Kimbédi : 68 ; Kindamba-Ngouedi : 194 et Missafou : 299.

Par ailleurs, a indiqué Séraphin Ondélé, les ex-combattants n'attendent que leur réintégration. « La réinsertion des ex-combattants est une préoccupation à la solution de laquelle travaille le gouvernement qui va mettre à profit toutes les leçons tirées des expériences passées, afin d'éviter des malentendus et des déconvenues dont le Congo n'a plus besoin », a insisté le président de la Camp.

Il a salué l'esprit de sacrifice ainsi que le dévouement et le courage des membres de la Camp. En outre, Séraphin Ondélé a loué des efforts que le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, est en train de fournir pour le retour définitif à la paix et à la sécurité dans le département du Pool.

De même, il a remercié les personnes physiques et morales qui ont contribué à la réussite de l'opération ramassage d'armes et munitions ainsi que l'identification et le recensement des ex-combattants.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndongo, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COOPÉRATION CONGO-UNION EUROPÉENNE

De nombreux chantiers en perspective

Le nouvel ambassadeur européen au Congo, Raul Mateus Paula, entend insuffler du sang neuf dans le partenariat avec le pays, à travers le soutien aux filières agricoles et aux infrastructures, y compris l'appui au secteur public et privé, à la société civile ainsi qu'aux collectivités locales.

Le chef de la diplomatie européenne au Congo a été reçu, le 4 octobre à Brazzaville, par la ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Ingrid Ebouka-Babackas. Les deux personnalités ont profité de leur première rencontre officielle pour faire le tour d'horizon de leur partenariat.

La coopération de l'Union européenne (UE) avec le Congo est au beau fixe, a assuré le diplomate. « C'est d'abord une visite de courtoisie à la ministre du Plan qui est l'ordonnateur du Fonds européen de développement, qui joue un rôle très important dans le cadre de partenariat avec l'UE », a indiqué Raul Mateus Paula. L'intervention des partenaires européens tiendra compte des priorités du gouvernement contenues dans le Plan national de développement 2018-2022.

Les deux parties ouvriront des discussions afin de définir une feuille de route commune. L'intervention de l'UE portera aussi sur les chaînes de valeur agricole pour contribuer à la sécurité alimentaire, notamment l'appui au secteur de la pêche, à la filière maïs et à la filière haricot dans les départements de la Bouenza et du Pool.

Le processus de certification du bois

Raul Mateus Paula entend activer le processus de certification du bois au cours d'un comité conjoint qui se tiendra en novembre. « Le Congo est un pays extrêmement important dans le processus APV-Flegt, la gestion des ressources forestières et la certification du bois, dans la forêt du Bassin du Congo », a-t-il estimé.

Le Congo et l'UE militent depuis quelques années pour la gestion durable des ressources forestières, grâce à un accord de partenariat volontaire et les réglementations forestières. En matière de commerce du bois, l'UE a instauré un système de certification afin d'éviter l'arrivée sur son marché des produits issus des exploitations illicites.

Pour que les sociétés concessionnaires puissent vendre sur le marché européen, elles doivent prouver que ces bois proviennent d'une zone gérée durablement. Vingt-neuf concessions forestières couvrant plus dix millions d'hectares, soit 76% de la surface totale attribuée à l'exploitation, sont engagées dans le processus d'aménagement forestier durable.

Fiacre Kombo

COOPÉRATION

La Banque mondiale plaide pour la mise en oeuvre du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif

La matérialisation de l'initiative dont la valeur est de soixante-dix millions de dollars, soit environ 38,5 milliards FCFA, a constitué la toile de fond de l'audience que le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a accordée à la représentante de l'institution de Bretton Woods au Congo, Korotoumou Ouattara



L'entretien entre les deux parties/Eloi-Samba

Tiré de trois axes programmatiques de la Stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025, le Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (Praased) est cofinancé par la BM et la République du Congo à hauteur de 70 millions de dollars US. En effet, 30 millions proviennent des fonds de la BM et 40 millions pour le gouvernement. « Nous avons donc abordé les activités qui étaient prévues dans le cadre de ce projet. Le ministre nous a infirmé que le gouvernement reste engagé au niveau de l'éducation. D'ailleurs, nous avons rappelé lors de la réunion que la valorisation du capitale humain reste un des piliers du Plan national de développement. Donc,

dans ce cadre, le gouvernement réaffirme ses engagements surtout pour l'éducation de base qui est importante dans la vie de tout être humain », a expliqué la représentante de la BM à la presse.

Korotoumou Ouattara a rappelé que plusieurs activités sont retenues dans le cadre du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (Praased). Elle a signifié que le ministre lui a réaffirmé la mise à disposition par le gouvernement des fonds de contrepartie au projet, notamment ceux de l'année en cours pour le démarrage de certaines activités. Il s'agit, entre autres, de l'achat des manuels scolaires, l'appui à l'amélioration de la compétence

des enseignants et la construction des bâtiments scolaires. « Le projet a déjà démarré. Il est un peu long à se mettre en œuvre, parce que nous sommes encore en train de constituer des composantes qui vont permettre de démarrer les activités. Sachant que lorsqu'il s'agit de l'éducation de base c'est un travail de longue haleine, c'est un projet qui va se dérouler en sept ans. Nous pensons que d'ici peu, le projet devrait quand même entrer dans sa vitesse de croisière pour qu'on commence à avoir son impact sur la population, surtout les enfants », a-t-elle conclu.

Le Praased vise, entre autres, la construction d'un système éducatif performant devant permettre d'offrir une éducation de base et de qualité à tous les apprenants. Il devrait aussi répondre aux besoins en ressources humaines de qualité d'une économie émergente et rendre le système éducatif congolais plus efficace et plus performant. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le gouvernement et la Banque mondiale ont organisé, en juillet dernier, l'opération de collecte des données statistiques scolaires. Le but étant de donner au ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, à travers la direction des études et de la planification, des bases nécessaires pour la mise en place des annuaires statistiques au titre de l'année scolaire 2017-2018.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

Ecrire comme Henri Lopes?

Plus on écrit, plus on se décrit, peut-on dire. Ce texte que nous donnons à lire en recension de notre propre lecture du dernier roman d'Henri Lopes, *Il est déjà demain*, paru au mois de septembre dernier, chez JC Lattès, est le troisième de la série qui est publié dans les colonnes des Dépêches de Brazzaville. Le premier, « *Henri Lopes présente son livre à Paris* », le 7 septembre ; le second « *Il est déjà demain d'Henri Lopes* », le 14 septembre.

Si les deux premiers textes ont tour à tour annoncé la parution de l'ouvrage, sa présentation au public par l'auteur et son voyage à travers les librairies du monde, dans celui-ci, nous revenons sur quelques anecdotes de « famille » qui le parcourent. Voilà pourquoi, justement, la question balancée plus haut est de savoir si on peut écrire comme l'auteur de *Tribaliques*, *Le Pleurer rive*, *Une Enfant de Poto-Poto*... écrit.

N'exagérons rien. Henri Lopes est un

homme profondément attaché à ses racines. Et comme la plupart des hommes qui peuplent cette terre densément multicolore que nous avons en commun, les siennes sont mixtes. Enfant de chez nous ici, au Congo, il n'est pas moins le citoyen du monde quand on considère son arbre généalogique. Une note trouvée sur Google Books le résume si bien : « *Ses parents étaient tous les deux métis, nés d'une mère « indigène » et d'un père colon. Henri Lopes a hérité de cette dualité...* »

Mais Henri Lopes est aussi un auteur qui ne s'embarrasse pas de petites vérités croquantes et quand bien même elles peuvent être personnelles, intimement familiales, il les partage à travers ses écrits. Lisons :

Pages 51-52 : « J'avais peur des ténèbres, aussi, afin de me rassurer, mon lit avait été placé dans la chambre de mes parents. En pleine nuit, un bruit me réveille. Deux ombres se meuvent dans la couche de mes parents et je perçois des chuchotements, des soupirs, des halètements, des cris...

« Papa, attention ! y a quelqu'un dans ton lit... Ce rien, Riqueut (le diminutif dont on m'affublait), c'est rien, c'est le boy. – Tu dors avec le boy, papa ? ». J'ai oublié la réponse de papa ». Vous l'avez compris, maman était absente.

Pages 63-64 : « Je dormais sur un lit de camp picot auquel était fixée une moustiquaire... Abandonné dans la prison de ma moustiquaire, j'avais le sentiment d'être trahi par maman qui, à l'extinction des feux, accompagnait Ducasse (ou Ducasse) dans l'unique chambre de la case de fonction. J'en sanglotais. J'enrageais de constater que, sous mes yeux, maman me quittait pour pénétrer dans la chambre, et sans doute dans le lit, de quelqu'un d'autre que papa. J'avais soudain le besoin d'appeler mon père à mon secours, lui que j'avais honni pour la manière dont il avait traité ma mère ». Assez clair, ce n'était pas papa.

Ces scènes ont lieu respectivement à Maluku, près de Léopoldville, actuelle

Kinshasa au Congo belge (République démocratique du Congo) où Henri Lopes a vu le jour, et à Bangui, en Oubangui-Chari, actuelle République centrafricaine, où le futur écrivain, homme politique et diplomate, après un détour par Brazzaville, est accueilli avec sa mère, l'« incident » de Maluku ayant alors causé la séparation de ses parents.

Comme bien d'autres moments qui meublent sa vie, Henri Lopes n'a rien voulu cacher de ceux qui ont construit son enfance. Devenu grand, il s'est affranchi du conseil que lui répétait sa maman il y a bien longtemps, à savoir : « *Les enfants ne doivent pas poser trop de questions et encore moins juger leurs parents* ». Leçon retenue malgré tout car *Il est déjà demain*, pourrait être une façon de dire que du temps qui passe il faut penser à demain, à l'essentiel. On le ressent au long des 506 pages de cette autobiographie riche en enseignements.

Gankama N'Siah

Compte rendu du Conseil des ministres du samedi 6 octobre 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni ce samedi 6 Octobre 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Trois affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, les deux premières présentées au titre du ministère des Finances et du budget, à savoir :

Un projet de loi portant Loi de règlement du budget de l'Etat exercice 2017 ; Un projet de loi portant Loi de finances pour l'année 2019 ; La troisième affaire étant une communication du ministère de l'Intérieur et de la décentralisation.

Avant d'entrer dans leur détail, il convient de placer ces affaires soumises à la discussion du Conseil des ministres dans leur perspective globale.

Les affaires présentées par le ministère des Finances et du budget s'inscrivent dans la filiation de la remise en ordre et de la rigueur nécessaire dans la gestion des finances publiques dans notre pays. Remise en ordre et transparence dans la gestion des finances publiques, illustrées par la régularité de présentation, au cours de l'année n+1, des lois de règlement du budget de l'Etat, textes qui assurent, chaque année, le règlement définitif du budget de l'année précédant l'exercice en cours.

Rigueur nécessaire, traduite dans les faits par le projet de loi de finances exercice 2019, soumis ce jour à l'examen et la sagacité des membres du Conseil des ministres. Traduction chiffrée et statistique de la politique de l'Etat pour l'année à venir, le budget 2019 sera également l'expression sur douze mois des objectifs pluriannuels inscrits dans le document intitulé Cadre budgétaire à moyen terme 2019-2021.

Enfin, l'ensemble des textes examinés s'inscrit dans la volonté exprimée par les pouvoirs publics d'assurer, par une gestion rigoureuse, la réussite des programmes de recouvrement économique et financier actuellement en discussion avec les partenaires du Congo.

Après ce propos initial, entrons maintenant dans le contenu des textes examinés lors du Conseil des ministres de ce jour samedi 6 octobre 2018.

I/- Ministère des Finances et du budget

1/- Projet de loi portant Loi de règlement du budget de l'Etat exercice 2

Invité à prendre la parole par son Excellence, monsieur le président de la République, chef de l'Etat, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a rappelé que le budget exercice 2017 avait dû être révisé compte tenu des écarts importants dans son exécution, au regard des prévisions budgétaires initiales.

Prenant à son tour la parole, M. Calixte Nganongo, ministre des Finances et du budget, entrant dans le détail du texte soumis à leur examen, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que le projet de loi en discussion était une obligation inscrite à l'article 60 de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances. A ce titre, ce texte a pour objet de porter règlement définitif du budget de l'exercice 2017.

Initialement arrêtée avec un déficit prévisionnel des ressources sur les charges budgétaires de 426 milliards 582 millions de frs CFA, la loi de finances 2017 avait eu pour orientation globale la résorption des déséquilibres financiers connus par notre pays et ce, sur la base d'hypothèses fondées sur la prudence.

Ces hypothèses ont été confirmées et se sont traduites par la poursuite de la baisse des principaux indicateurs économiques et financiers, principalement la chute drastique des recettes amorcée en 2014. Cette situation a justifié l'adoption d'une loi de finances rectificative promulguée le 29 décembre 2017.

Ainsi, le budget de l'Etat exercice 2017 réajusté a été finalement arrêté à la somme de 1 243 milliards 300 millions de frs CFA en recettes et 1498 milliards 537 millions de frs CFA en dépenses, dégageant un déficit prévisionnel de 255 milliards 237 millions de frs CFA, contre un déficit de 426 milliards 582 millions de frs CFA dans le budget initial.

C'est dans ce cadre que le ministre Nganongo a présenté au Conseil des ministres les résultats définitifs d'exécution du budget 2017, en recettes et en dépenses.

Il en ressort notamment :

Pour les recettes

Finallyment arrêtées à 1329 milliards 794 millions 090 frs CFA, les recettes se décomposent principalement comme suit :

Un taux de recouvrement de 94,5% pour les impôts et taxes intérieurs, soit 617 milliards 566 millions de frs CFA ; Un taux de recouvrement des droits et taxes de douane de 92,85%, soit 107 milliards 709 millions de frs CFA et ce, malgré un manque à gagner dû à l'existence d'exonérations accordées à différents acteurs économiques, dont principalement le secteur pétrolier ; Un taux de recouvrement de 101,58% pour les recettes pétrolières, soit 397 milliards 501 millions de frs CFA, ne traduisant pas une baisse globale de 21 milliards desdites recettes par rapport à 2016 et ce, du fait de différents facteurs.

Pour les dépenses

Le montant total des ordonnancements de dépenses a été de 1 551 milliards 185 millions de frs CFA en 2017, contre une prévision de 14987 milliards de frs CFA, dont notamment :

Dépenses de fonctionnement

Elles ont été ordonnancées pour 1077 milliards 439 millions de frs CFA et payées pour seulement 920 milliards de frs CFA, générant un « reste à payer » d'un peu plus de 157 milliards de frs CFA ;

Dépenses d'investissement

Prévues pour 338 milliards de frs CFA, elles ont été ordonnancées pour 473 milliards de frs CFA et payées pour 409 milliards 346 millions de frs CFA, générant un « reste à payer » d'un peu plus de 64 milliards de frs CFA.

Ainsi, l'exécution du Budget général de l'Etat exercice 2017 a donné les résultats suivants :

Recettes (recouvrements): 1138 milliards 967 millions de frs CFA. Dépenses (ordonnancements): 1551 milliard 185 millions de frs CFA. Dépenses (paiements):1329 milliards 541 millions de frs CFA.

En intégrant les opérations des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor, le résultat global d'exécution est déficitaire de 220 milliards 887 millions de frs CFA.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, tout en se félicitant du respect des dispositions contenues dans la loi organique portant régime financier de l'Etat, lesquelles induisent transparence et réactivité comme facteurs de bonne tenue de nos finances publiques, a invité le gouvernement à mettre en application les recommandations pertinentes faites par la Cour des comptes et de discipline budgétaire dans son rapport accompagnant le projet de loi soumis au Conseil.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant loi de règlement du budget de l'Etat exercice 2017. Il sera transmis au parlement pour adoption.

2/- Projet de loi portant Loi de finances pour l'année 2019

Poursuivant son propos et avant d'entrer dans le détail du projet soumis à leur examen, le ministre Nganongo a invité les membres du Conseil des ministres à jeter un regard rétrospectif sur l'état d'exécution du budget en exercice et ce, à la date du 30 juin 2018.

Il a rappelé que cette présentation est un rituel destiné à devenir régulier, dans la mesure où les prescriptions de l'article 83 de la loi organique relative aux lois de finances prévoient que « le gouvernement transmet au parlement, à titre d'information et à des fins de contrôle, des rapports trimestriels sur l'exécution du budget en recettes et en dépenses et sur l'application de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public ».

Le premier rapport du genre ayant été présenté lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le 11 juillet 2018, portait sur l'état d'exécution du budget actuel au 31 mars 2018.

Au 30 juin 2018, l'exécution du budget de l'Etat se caractérise notamment par :

Un déficit de trésorerie dont la résorption est espérée par les apports du solde budgétaire et par des appuis attendus des créanciers et bailleurs ; Un recouvrement des recettes budgétaires évalué à 908,4 milliards de frs CFA, soit 56,87%, résultat qui s'explique en partie par la tenue des recettes pétrolières; La persistance de l'insuffisante activité du secteur hors pétrole qui peine à abonder les finances publiques nationales ; Des dépenses d'investissement en net recul, par rapport à la même période de 2017, situation qui s'explique par la difficulté à mobiliser les ressources internes.

Après avoir pris bonne note de ces informations, le Conseil des ministres a invité le ministère des Finances et du budget, comme pour le rapport précédent, à le transmettre au parlement pour exploitation et ce, conformément aux dispositions combinées de la Constitution et de la loi organique relative aux lois de finances.

Présentant le projet de loi de finances pour l'année 2019, le ministre Nganongo a d'emblée exposé les projections de conjoncture faites par les principaux analystes mondiaux pour l'année à venir. Il en ressort les points suivants :

Sur le plan international : l'économie mondiale devrait connaître une croissance vigoureuse, avec un taux estimé à 3,9% par le Fonds monétaire international (FMI) pour 2018 comme pour l'année prochaine, croissance affirmée dans les pays avancés, y compris la Chine. Cette croissance devrait être affermie par celle des pays émergents et en développement et ce, en grande partie grâce au redressement des cours mondiaux des principaux produits de base soumis à exportation.

Sur le plan national : dans un environnement dominé par la poursuite des négociations avec le FMI, le projet de loi de finances 2019 s'inscrit dans le cadre d'un programme restrictif qui vise le rétablissement des équilibres, grâce à un ajustement budgétaire qui devrait favoriser une relance économique à moyen terme.

Le gouvernement table sur les hypothèses macroéconomiques suivantes : en tout premier lieu, il évalue le taux de croissance à 3,7% fin 2019, contre 2% à fin 2018, embellie due à un raffermissement du secteur hors pétrole qui devrait renouer avec la croissance, après une période de récession, ce qui devrait avoir un impact positif sur la fiscalité, situation renforcée par une lutte résolue contre l'incivisme fiscal et la fraude douanière, le renforcement des capacités des régies financières ainsi que la limitation des exonérations aux seules exceptions légales.

Les recettes pétrolières sont calculées sur la base d'une production de 131 millions 983 mille barils pour 2019, pour un baril de Brent revu à 72,806 dollars. Avec une décote de 2,806 dollars américains et un dollar dont le cours est fixé à 575 francs CFA, le brut congolais sera vraisemblablement vendu à un prix moyen de 70 dollars.

Malgré ces prévisions positives, le gouvernement, soucieux de conduire une politique budgétaire rigoureuse, axera son action sur :

La sécurisation optimale des ressources publiques ; La maîtrise des dépenses publiques, en privilégiant leur plus

Compte rendu du Conseil des ministres du samedi 6 octobre 2018

grande efficacité ; La viabilité de la dette publique, en vue de la rendre soutenable.

A cet effet, le budget de l'Etat exercice 2019 est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de deux mille trois cent huit milliards sept cent quatre-vingt-dix-huit millions de frs CFA

Le niveau prévisionnel de l'excédent budgétaire est quant à lui attendu à 569 milliards 840 millions de frs CFA, ce qui permettra de résorber le déficit en ressources de trésorerie.

Ainsi, dans ses grandes masses, le budget de l'Etat exercice 2019 se présente ainsi qu'il suit :

- Budget de l'Etat 2019 : 2308 milliards 798 millions de frs CFA

Budget général : 2226 milliards 175 millions de frs CFA

Recettes budgétaires : 2226 milliards 175 millions de frs CFA

dont :

Recettes fiscales : 822 milliards 734 millions de frs CFA

Dons et legs et fonds de concours : 31 milliards de frs CFA

Autres recettes : 1372 milliards 441 millions de frs CFA

Dépenses budgétaires : 1656 milliards 335 millions de frs CFA

dont :

Charges financières de la dette : 121 milliards de frs CFA

Dépenses de personnel : 374 milliards de frs CFA

Dépenses de biens et services : 187 milliards de frs CFA

Dépenses de transferts : 597 milliards 435 millions de frs CFA

Dépenses d'investissement : 339 milliards 700 millions de frs CFA

Autres dépenses : 37 millions de frs CFA

Excédent budgétaire prévisionnel : 569 milliards 840 millions de frs CFA

Budgets annexes : 16 milliards 16 millions de frs CFA

Ressources : 16 milliards 16 millions de frs CFA

dont :

Recettes fiscales : 3 milliards 66 millions de frs CFA

Autres recettes : 12 milliards 950 millions de frs CFA

Charges : 16 milliards 16 millions de frs CFA

Comptes spéciaux du Trésor : 66 milliards 607 millions de frs CFA

Ressources : 66 milliards 607 millions de frs CFA

dont :

Recettes fiscales : 11 milliards 200 millions de frs CFA

Cotisations sociales : 54 milliards 897 millions de frs CFA

Autres recettes : 510 millions de frs CFA

Charges : 66 milliards 607 millions de frs CFA

Enfin, la loi de finances pour l'année 2019 projette un déficit de trésorerie estimé à 1024 milliards de frs CFA qui fera l'objet d'un financement selon les modalités suivantes :

Financement intérieur (apport solde budgétaire) : 569 milliards 840 millions de frs CFA

Financement extérieur (apport bailleurs de fonds internationaux) : 454 milliards 160 millions de frs CFA.

Prenant la parole à ce stade, M. Clément Moumba, Premier ministre, chef du gouvernement, a constaté que le Congo sortait lentement mais sûrement des « années budgétaires noires », espérant que l'augmentation du budget de l'Etat en volume augurait d'une reprise progressive de la croissance tirée par les secteurs pétrolier et non pétrolier, même si, bien entendu, les marges ainsi dégagées devront être affectées en priorité à la réduction des déséquilibres internes.

Prenant à son tour la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, tout en soulignant l'impératif constitutionnel de transmission du projet de budget 2019 au parlement à la date du 8 Octobre 2018, délai de rigueur, s'est félicité du fait que le texte en discussion permettrait à l'Etat d'être en ordre de bataille dans le combat pour le redressement économique et le développement de notre pays.

Le chef de l'Etat a, en outre, donné plusieurs orientations et instructions au gouvernement quant à quelques préoccupations qui apparaissent comme fondamentales.

A cet égard, et entre autres priorités, le président de la République a instruit le gouvernement :

de rendre opérationnels certains projets de coopération identifiés (par exemple : le centre de maintenance aéronautique) ou en voie de l'être et ce, en concertation avec la partie chinoise, sur la base des échanges engagés avec

les autorités de ce pays lors de la récente visite d'Etat en Chine du président de la République ; d'assurer le règlement rapide de la situation administrative des agents et cadres admis à faire valoir leurs droits à la retraite et dont la situation n'est pas encore prise en compte ; d'assurer, sur la base des crédits rendus disponibles dans le projet de loi de finances en discussion, la réhabilitation des forages d'eau du projet « Eau pour tous », dont certains sont endommagés ; de finaliser, à tout le moins, la mise en service d'au moins un des hôpitaux généraux dont les travaux ont été lancés il y a quelque temps ; de rendre opérationnel la zone industrielle de Maloukou, afin de s'assurer de la prise en compte effective de l'objectif de création d'emplois pour nos jeunes notamment, ainsi que l'amorce de la diversification économique.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi de finances pour l'année 2019. Il sera transmis au parlement pour adoption.

II/- Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation

Communication sur la situation des fonctionnaires et autres agents de l'Etat non assidus sur leur lieu de travail ou pris en flagrant délit dans des lieux de jouissance et loirs durant les heures de travail

Prenant la parole, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, a rendu compte aux membres du Conseil des ministres des résultats de la mission confiée par le président de la République aux services de police, mission en deux volets, à savoir :

Présence et assiduité à leur poste de travail des agents et fonctionnaires de l'Etat travaillant dans les ministères ; Vérification de la présence induite de fonctionnaires et autres agents de l'Etat dans des lieux de jouissance (bars, dans, restaurants...) et ce, aux heures de travail.

Sur le premier point, et rendant compte de la mission confiée à ses services, mission qui s'est déroulée fin septembre 2018, le ministre Mboulou a fait le constat que la grande majorité des départements ministériels connaissait un absentéisme important, des arrivées tardives et des départs anticipés des agents pourtant tenus à la ponctualité et à l'assiduité au travail.

Le Conseil des ministres déplore cette situation et rappelle solennellement à tous les agents et fonctionnaires concernés que les valeurs sur lesquelles doivent se fonder l'harmonie dans notre République sont, en premier lieu, le goût et l'assiduité au travail. Le Conseil souligne, en outre, qu'au moment où l'Etat, malgré la crise financière aigue traversée par notre pays, s'efforce de mobiliser chaque mois des dizaines de milliards de frs CFA pour assurer le traitement régulier des fonctionnaires et agents de l'Etat, il apparaît particulièrement choquant de relever un tel état de fait.

Il souligne que la lutte contre les antivaleurs est un combat quotidien et commence par le respect de comportements civiques, en rapport avec le souci commun et légitime de mobilisation au profit des Congolaises et Congolais, lesquels ont droit à un service public disponible et respectueux de la règle commune.

Sur le second point, le ministre Mboulou a rendu compte des résultats des opérations et investigations menées, dans les lieux de jouissance de Brazzaville et ce, au cours des journées des 26 et 27 septembre 2018.

Il en ressort que cinquante-six agents et fonctionnaires d'Etat ont été pris en flagrant délit de présence sur ces lieux et ce, aux heures de travail qui leur sont en principe dévolues.

Pour l'édification du peuple et sans que cela ne soit perçu comme un acte de délation, le Conseil des ministres a décidé de rendre publiques les identités, administrations

ou structures d'origine des agents ainsi débusqués, tout comme les lieux de jouissance où ils ont été surpris.

Il s'agit de :

Pour l'ex-Société nationale d'électricité :

Christian Mampouya, au Restaurant « Mère Annie », vers la boulangerie de la Plaine.

Ministère du Commerce :

Cacharel Nkoua, dans un restaurant du beach de Brazzaville.

CNSS :

Gabriel Bouesso, Giresse Malonga, Mme Samba née Kimbembé, au restaurant de la gare ferroviaire ; Eric Ongala, Diane Ngambou, au beach de Brazzaville.

Primature :

Issabou Mvouti et Pouat Say Nguié, au beach de Brazzaville.

Mairie de Brazzaville : Paul Madzou au restaurant « Mami Wata ».

Ministère des Finances :

Raphael Kiamba, Pierre Simon Louvilola et Jean Miyengui, à la pâtisserie Mandarine. Diane Okemba, Mariol Bangassi et Garcia Malonga au beach. Savy Onda, Bertrand Yoka, Ngatsala Yombi, Asso Ngapoula, Itoua Atipo, Sita, José Itoua, au restaurant « Ile de France ». Trésor Makita, Roch Oviendo, Ondze et Okouenguele, au restaurant « Mère Carine » à Faco peintures. Régis Taty, au restaurant « Vieux Samy ».

Ministère de la Santé :

Nicolas Mayina à la Mandarine. Nzitoukoulou au beach.

Université Marien-Ngouabi :

Dame Matala à la Mandarine.

Ministère de l'Economie forestière :

Serge Mazaba, à la Mandarine.

Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire :

Franchela Ngayo, à la Mandarine.

Ministère de la Justice :

Georges Mayitoukoulou, au beach.

ANAC : Montoly, au beach.

SNPC : Patrick Iwangou, au beach.

CRF :

Daniela Miafoutila, Ngangoué, Prince Essami, Patrick Otina, Jules Ndembolo, Fils Ngajieni Oba, Patience Okagnia, Jacques Oyouma, Apendi Ondze, tous au restaurant « Ile de France », Ulrich Boubouaka, Darlich Mongo, Obosso Mekoyo, Athanase Ngassaki et Kabi au restaurant « Mère Carine ». Stevy Okoua au restaurant Vieux Samy.

Ministère de la Communication :

Josdel Nganga, au restaurant Startimes.

Ex-SNDE (Congolaise des eaux) :

Villiers Ongagnia, au restaurant Startimes. Claude Moukengo, Roger Boukaka et Joachim Massamba, au restaurant « Mama Mapassa ».

Compte tenu du caractère exemplaire que le Conseil des ministres entend donner à cette publication et afin d'édifier nos compatriotes sur le respect des règles du service public, qui ne sont que celles du « service au public », il a été décidé que les dirigeants des ministères, administrations, établissements publics et entreprises concernées devront procéder sans délai à la convocation des conseils de discipline, conformément aux textes en vigueur ainsi qu'à la comparution des agents ainsi identifiés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 15h30.

Fait à Brazzaville, le 6 octobre 2018

Thierry Lézin Mougalla
Ministre de la Communication
et des médias
Porte-parole

DISPARITION

Yolande Djoé n'est plus

La journaliste et présentatrice des journaux télévisés en langue lingala à la chaîne nationale est décédée le 6 octobre, à Brazzaville, à l'âge de 59 ans, des suites d'une courte maladie.

Yolande Djoé, avait su s'imposer sur le plateau de la télévision non seulement par son gabarit mais également par la maîtrise de sa langue de travail. Yolande s'était fait distinguer dans le milieu des professionnels de l'information et de la communication par son franc-parler et sa manière quelque peu « triviale » de présenter les faits sociaux. Elle a réalisé plusieurs reportages dans les domaines politique et socio-économique. Le monde de la presse garde de cette femme joviale et gentille l'image d'une travailleuse laborieuse.

Roger Ngombé



DÉLINQUANCE FAUNIQUE

Un braconnier condamné à payer deux millions cinq cent mille francs CFA de dommages et intérêts

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a rapporté, le 4 octobre à Brazzaville, la condamnation à deux années de prison ferme par le tribunal d'Owando, dans la Cuvette, d'Henri Roland Botata, reconnu coupable d'avoir abattu un gorille et un éléphant, deux espèces intégralement protégées

Henri Roland Botata a été condamné par le tribunal d'Owando pour avoir tué un gorille et un éléphant dans le Parc national de Ntokou-Pikounda, situé à cheval entre le département de la Sangha et celui de la Cuvette. Son ex-acolyte, Florida Kaba, cité dans la même affaire, a été reconnu non coupable pour les faits de complicité d'abattage de ces deux animaux. « La prononciation d'une telle sentence démontre l'intransigeance des magistrats du tribunal d'Owando sur l'application stricte de la loi portant sur la gestion durable de la faune. De tels jugements contribueraient à décourager des personnes tentées de s'aventurer dans le braconnage et le trafic des produits de la faune sauvage », a indiqué un responsable du WWF, commentant l'arrêt de la juridiction.

Outre l'aire protégée Ntokou-Pi-

kounda, l'abattage répétitif des éléphants a ouvert, depuis des années dans cette partie du pays, une brèche irréversible dans laquelle sont concernées d'autres espèces telles les gorilles, les chimpanzés et autres espèces animales intégralement protégées.

Selon certains conservateurs et naturalistes, les humains ne peuvent pas se permettre de laisser disparaître l'un des animaux les plus intelligents, capable de se reconnaître et s'identifier, s'organiser en groupe et montrer ses sentiments. La perte de l'éléphant modifierait gravement le reste de son habitat car il s'agit d'un animal fondamental pour de nombreuses autres espèces. En s'occupant notamment des buissons, il favorise la repousse de l'herbe indispensable à la survie des autres animaux. De plus, l'élimination de ces buissons limite la

prolifération des nids des mouches tsé-tsé qui s'y trouvent et qui véhiculent de graves maladies. Les éléphants jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les incendies, en entretenant tous les sous-bois.

L'éléphant, soutiennent-ils, est avant tout le plus grand animal terrestre vivant aujourd'hui. Un adulte peut peser jusqu'à 7500 kg, voire 12,2 tonnes et peut vivre jusqu'à 50 ou 70 ans. Certains éléphants ont pu atteindre 80 ans ou plus. Notons qu'à la naissance, un éléphant pèse 115 kg en moyenne. La période de gestation dure de vingt à vingt-deux mois, faisant d'elle la deuxième plus longue gestation de tous les autres animaux sur la terre, après celle du requin-lézard (jusqu'à trois ans et demi) et de la baleine bleue (onze mois et demi). Rappelons que le WWF est une organisation non gouvernementale internationale créée en 1961, vouée à la protection de l'environnement et fortement impliquée en faveur du développement durable.

Fortuné Ibara

REVENDICATIONS SOCIALES

La Fénasas menace d'aller en grève

La Fédération nationale des agents de la santé et des affaires sociales (Fénasas) a lancé récemment un préavis de grève, dénonçant une « gestion chaotique du ministère de la Santé et de la population ».

La Fénasas a estimé, dans son adresse aux travailleurs de son entité, que depuis l'arrivée de Jacqueline Lydia Mikolo à la tête du département de la Santé et de la population, aucune lueur d'espoir n'est attendue sur des dossiers laissés par ses prédécesseurs.

Brandissant le fait que l'administration est une continuité de l'Etat, les syndicalistes pensent que les réformes actuellement engagées ne tiennent pas compte de l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels de la santé. « Plutôt, elle s'articule autour de la mauvaise gouvernance administrative et financière ; l'arrogance et le mépris du chef du département de la Santé et de la population, de ses conseillers et de ses directeurs généraux ; le détournement des crédits alloués aux structures sanitaires causant ainsi le cumul des arriérés de salaire des agents évoluant dans les structures à budget de transfert », a mentionné le secrétariat fédéral. Cette instance reproche également à la tutelle des nominations fondées sur le copinage et le clan ainsi que la violation flagrante des libertés syndicales avec des poursuites en justice des syndicalistes.

A cela s'ajoutent « l'ingérence de

la ministre, du directeur de cabinet et de l'inspection générale de la santé dans les activités organisées par les syndicats ; le manque de considération des partenaires sociaux et leur exclusion aux activités phares organisées par le ministère ».

Faisant la genèse des faits, la Fénasas est, entre autres, revenue sur la signature et la publication du décret n°2012/63 du 27 février 2012, portant statut particulier des agents de la santé et des affaires sociales.

Selon elle, ce texte, vivement salué par les agents du sous-secteur de la santé, avait non seulement pour but d'améliorer les conditions de vie et de travail mais aussi de permettre aux Congolais de la diaspora de rentrer au pays. « Ce décret, en son article 90, prévoit la prise d'un arrêté conjoint entre les ministres en charge de la Santé et des Finances, déterminant la nature et les montants des indemnités et primes accordées aux agents de la santé. Malgré plusieurs accords signés entre les ministères de la Santé de l'époque et le secrétariat fédéral de la Fénasas, aucune solution n'avait été trouvée à ce sujet », ont rappelé les syndicalistes.

Parfait Wilfried Douniama

MAROC : LES MIGRATIONS AFRICAINES EN DÉBAT À CASABLANCA

«Les Migrations africaines : une chance pour le continent, une responsabilité pour les médias», sera le thème de la deuxième édition du forum des femmes journalistes d'Afrique, prévu les 26 et 27 octobre dans la capitale marocaine.

L'objectif du forum est d'établir une feuille de route et porter un plan d'actions pour placer les questions de la migration au cœur des priorités de l'Afrique. Le thème retenu pour l'édition 2018 : «les Migrations africaines : une chance pour le continent, une responsabilité pour les médias» s'explique par l'actualité. Ce sera l'occasion, pour les panafricaines, de débattre autour du thème et de déconstruire les mythes sur la question de la migration. Le forum a l'ambition de contribuer à un éveil citoyen sur la responsabilité des médias et leur rôle dans la construction d'une opinion au sein des sociétés africaines.

Noël Ndong

LIQUIDATION TOTALE SUR TOUTE LA COLLECTION DE VOS CHAUSSURES

-75%

95.000 FCFA

facebook benetton shoes congo brazzaville

+ CADEAUX
1 EMBOUCHOIR OFFERT

L'ORIENTALISTE

208 Avenue Nelson Mandela face Mickoel Hotel
Tel. 04 400 93 01/06 520 54 05

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Treize établissements privés agréés par l'Etat

Les treize écoles ont reçu un avis favorable de la commission d'agrément, au terme de sa cinquième session ordinaire tenue le 5 octobre, à Brazzaville.

Les membres de la commission d'agrément ont examiné quarante-cinq dossiers d'établissements privés de l'enseignement supérieur. Au nombre de ceux-ci, outre les treize qui ont été définitivement agréés, six dossiers de création ont été validés, six autres ont reçu l'agrément provisoire pendant que quatre dossiers d'ouverture ont été acceptés.

Afin d'inscrire les clauses de ces travaux dans la durée, les participants ont recommandé au ministère de l'Enseignement supérieur de renforcer le suivi et l'accompagnement de cette commission d'agrément. Ils ont préconisé également le respect des délais règlementaires de la tenue des sessions et l'élaboration de la grille des évaluations des établissements privés de l'enseignement supérieur du Congo.

S'adressant aux promoteurs qui n'ont pas reçu un agrément définitif, le ministre de tuelle, Bruno

Jean Richard Itoua, les a conviés à se rapprocher des services compétents pour la mise en place d'un plan de régularisation.

« Notre volonté est d'accompagner les établissements privés de l'enseignement supérieur pour les hisser au niveau de l'ambition fixée par le gouvernement, à savoir former les ressources humaines de qualité. Le ministère ne doit pas avoir seulement un rôle coercitif, il doit aussi accompagner, conseiller et encourager tous les partenariats. Et il doit assurer le plaidoyer de l'enseignement supérieur public et privé auprès de tous les partenaires », a insisté Bruno Jean Richard Itoua.

L'École africaine de développement (EAD), dirigée par Alain Isaac Makita Mougala, est parmi les treize établissements qui ont obtenu un agrément définitif. Selon ce dernier, son institut a offert



Le ministre Bruno Jean Richard Itoua président les travaux/Adiac

pour cette année des bourses aux étudiants issus des familles chrétiennes défavorisées. Ces bourses couvrent deux années de formation gratuite et prennent en compte, pour les nouveaux bacheliers, les frais d'inscription, d'écolage, de scolarité, d'accès à la bibliothèque

et aux salles de laboratoire.

« L'octroi de ces bourses a un caractère humaniste car nous le faisons depuis 2001. Nous sommes motivés par la volonté des jeunes chrétiens à vouloir poursuivre les études de niveau supérieur mais après deux an-

nées de gratuité, leurs parents paieront à partir de la troisième année d'études », a-t-il expliqué.

Par ailleurs, le ministre Bruno Jean Richard Itoua a indiqué que l'agrément définitif peut être retiré quand un établissement privé ne maintient pas la constance des cursus. Celle-ci se mesure par la qualité du corps enseignant, le respect du cadre juridique, du volume horaire, l'homologation des programmes et autres.

Enfin, le ministère de l'Enseignement supérieur entend mettre en place une assurance qualité pour contrer l'anarchie qui risque de s'infiltrer dans ce sous-secteur. « L'agrément définitif est examiné chaque année. Si les conditions ne sont pas remplies, il est aussitôt retiré. Nos établissements privés de l'enseignement supérieur doivent avoir des enseignants reconnus au niveau international. Nous les encourageons à modifier leur sphère de partenariat académique », a conclu Bruno Jean Richard Itoua.

Fortuné Ibara

EDUCATION

Le lycée Lumumba doté d'une médiathèque

Le nouveau bâtiment construit et équipé dans l'enceinte de l'établissement scolaire public, situé dans le 4^e arrondissement de Brazzaville, Mougali, est un don de MoneyGram international en partenariat avec la société Sikar-Finance.

Erigée sur une surface de 120 m², la médiathèque « Horizon » fait désormais partie intégrante du patrimoine du lycée Emery-Patrice-Lumumba. Elle comprend, entre autres, des espaces multimédia et culturels, une bibliothèque de mille ouvrages allant des manuels scolaires, bandes dessinées, à la littérature. Pour garantir la connexion internet des dix ordinateurs disponibles, un abonnement d'un an est garanti. Le président directeur général de la société Sikar-Finance, Arsène Sita, espère que cette donation va susciter chez les élèves le goût de la lecture et l'ambition d'aller plus loin dans la quête de la connaissance.

« Les méthodes d'enseignement pourraient donc certainement prendre en compte certaines attentes. Cette médiathèque scolaire permettra ainsi de combler un déficit dont souffre la lecture publique, de proposer une offre culturelle de qualité et de proximité, de lutter contre l'exclusion et les situations précaires, de valoriser les patrimoines culturels scolaires (...) afin d'offrir d'opportunités nécessaires aux béné-

ficiaries », a-t-il déclaré.

S'adressant aux élèves, il les a invités à bien se perfectionner, à être créatifs, innovants et à écrire une page de cette histoire commune. « J'exhorte les enseignants et les élèves, futurs utilisateurs, à profiter pleinement des possibilités qu'offre cette médiathèque et surtout d'en prendre soin. La direction générale de la Sopéco, notre partenaire public, est en phase de conclure pour le compte du lycée Emery-Patrice-Lumumba en appui à la médiathèque, un accord de jumelage avec un lycée français. Cet accord permettra des liens étroits entre les deux afin de développer les échanges », a conclu Arsène Sita.

Réceptionnant les clés et coupant le ruban symbolique, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, a reconnu qu'il s'agissait d'une première du genre sur toute l'étendue du territoire national. Appréhendant les commodités qu'offre ce joyau, Anatole Collinet Makosso pense que cette politique devrait se poursuivre dans les autres établissements publics, même



si tous n'auront pas les mêmes chances. « C'est une politique qui va se développer pour que des conditions qui sont données aux uns puissent l'être également aux autres. Tout est fonction du temps, tout est fonction d'organisation, la vision du président de la République consiste à mettre à la disposition de l'ensemble de la jeunesse les mêmes dispositifs. Il est certain que tous ne bénéficieront pas des mêmes conditions mais ce qui est vrai, c'est que le gouvernement mettra tout en œuvre pour

qu'il en soit ainsi », a-t-il souligné aux donateurs.

Le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, s'est, quant à lui, dit heureux de constater que la vision du chef de l'Etat dans le cadre de l'économie numérique était en train de se matérialiser. « C'est le partenariat public-privé parce que les investissements dans ce secteur sont assez colossaux, l'Etat seul ne peut plus investir et apporter cette valeur ajoutée. Au-

jourd'hui, nous sommes en train de démontrer qu'il peut y avoir des partenariats publics-privés avec un soubassement national. Bien sûr, nous avons MoneyGram international mais Sikar-Finance est une entreprise congolaise qui a scellé un partenariat avec la Sopéco. Après quinze ans, nous avons pu réhabiliter avec Sikar-Finance, super agent MoneyGram, cinq bureaux de poste », s'est réjoui le ministre.

Parfait Wilfried Douniama

MTN Business

Aujourd'hui, tout compte ! Faites le choix du leader.

Profitez des meilleures
solutions business
everywhere you go



MTNBusiness.CG@mtn.com



NAVIGUEZ SUR LA
CONNEXION INTERNET
LA PLUS STABLE

Composez *121*4#



LE RESEAU DES **SMARTPHONES**

BRÈVES

GABON

Quelque six cent quatre-vingt mille Gabonais sont appelés à voter samedi, à des élections législatives et locales, premier scrutin national depuis la présidentielle de 2016 marquée par la violence et la contestation. Dans les rues de Libreville, aucune effervescence pour la campagne. Seules quelques affiches rappellent que des législatives auront lieu pour renouveler l'Assemblée de cent quarante-trois députés. Deux ans après la présidentielle, les divisions politiques se sont creusées et les Gabonais sont désabusés. Ces élections, par trois fois repoussées depuis 2016, devraient se dérouler sans violence majeure mais avec un fort taux d'absentéisme, estime le politologue gabonais, Wilson André Ndombet. En août 2016, la réélection contestée d'Ali Bongo face à Jean Ping avait entraîné des manifestations suivies de violences meurtrières.

MAROC

Le ministre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bourita, a souhaité que l'Europe « mette à jour sa vision de l'Afrique » et établisse avec son pays un partenariat « d'égal à égal » en matière de gestion des flux de migrants, alors que la pression migratoire sur le pays s'est récemment accrue. A cet égard, il a réaffirmé son opposition au concept de centres d'accueil hors-Union européenne (UE), envisagé par cette organisation pour externaliser la gestion des flux migratoires hors de ses frontières. Depuis la fermeture progressive des routes des migrants en Méditerranée orientale (Turquie-Grèce) et centrale, via la Libye (ou la Tunisie) et l'Italie, les réseaux de trafic ont accru leurs activités au départ des côtes du Maroc, principalement à destination de l'Espagne. L'UE a fait part de sa volonté de coopérer davantage avec l'Afrique du nord pour endiguer le flux des arrivées.

CAMEROUN

Les recettes d'exportation du cacao et du café arabica ont chuté de 20% à cause du conflit armé dans les deux régions anglophones. La production de ces deux denrées pâtit de l'insécurité et des déplacements de la population qui sont préjudiciables aux activités agricoles et à l'entretien des plantations. Les combats sont devenus quotidiens dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest où, depuis fin 2017, les séparatistes anglophones se réclamant d'un Etat indépendant ont pris les armes contre Yaoundé. Ceux-ci ciblent particulièrement les symboles de l'Etat mais aussi les entreprises francophones et étrangères qu'ils estiment être des soutiens du pouvoir central. Au moins une dizaine de chefs d'entreprises et salariés travaillant en zone anglophone ont été enlevés depuis fin 2017. D'autres ont été tués. Cette crise a abouti à une hausse de 70% du taux de chômage dans le secteur de l'agriculture de cette région.

RDC

Le pays table sur une croissance de 5,6% de son produit intérieur brut (PIB) en 2019, selon le projet de budget adopté en conseil des ministres. L'exécutif du président Joseph Kabila, qui doit rendre le pouvoir à l'issue des élections du 23 décembre, mise sur un PIB de quelque cinquante-quatre milliards de dollars pour un pays de soixante-seize à quatre-vingt-cinq millions d'habitants. Le budget 2019 sera « en équilibre en recettes et en dépenses » à 5,7 milliards de dollars, soit « un taux de régression de 0,01% par rapport à son niveau de 2018 ». Le gouvernement a misé sur un taux de change de mille sept cent quatre-vingt-dix francs congolais pendant l'exercice 2019, contre environ mille six cent cinquante actuellement. Le dollar est utilisé dans toutes les transactions quotidiennes et dans tout le pays avec le franc congolais. Ce projet de budget adopté en conseil des ministres doit encore être adopté par le parlement avant les élections du 23 décembre.

CÔTE D'IVOIRE

L'Allemagne va financer à hauteur de quarante millions d'euros la première centrale solaire en Côte d'Ivoire, pays qui ambitionne de faire participer les énergies renouvelables au mix énergétique à hauteur de 11% d'ici à 2020, a annoncé son ambassade à Abidjan. D'une puissance de 37,5 MWc (mégawatt-crête, la puissance électrique maximale), la centrale solaire de Boundiali (nord) va bénéficier d'un financement de vingt-sept millions d'euros par la KfW (Banque de développement allemande) et d'une contribution de 9,7 millions d'euros de l'Union européenne. La fourniture d'électricité de la Côte d'Ivoire (2 000 MW) est assurée à hauteur de 75% par l'énergie thermique et le reste par les barrages hydro-électriques. Le pays dispose actuellement d'un réseau de 5 000 km de lignes à haute tension et d'une puissance installée de 2 200 mégawatts.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

CÔTE D'IVOIRE

La campagne pour les élections locales émaillée de violences

Des actes de vandalisme ont été signalés dans le pays pendant la campagne pour les scrutins du 13 octobre, a déploré, la semaine dernière, la Commission électorale indépendante (CEI).

A Lakota (sud), les deux candidats en lice aux municipales ont signalé de part et d'autre des incidents, notamment des passages à tabac de militants et des destructions d'affiches électorales. A Guiglo (ouest), des partisans d'un candidat ont été violemment agressés et ses affiches arrachées. A en croire la CEI, il s'agit là « d'incidents mineurs isolés dans certaines circonscriptions électorales ». La commission a rappelé dans un communiqué que « tous les candidats sont libres de battre

campagne dans le respect des dispositions légales en vigueur ». La campagne électorale s'est ouverte le 28 septembre dernier pour deux semaines.

Avant son ouverture, le gouvernement avait annoncé une campagne de sensibilisation pour prévenir les violences pré et post-électorales dans des localités qui ont été marquées ces derniers mois par des conflits intercommunautaires ou qui ont enregistré de faibles taux de participation aux dernières élections

générales.

Quelque trente mille éléments des forces de défense et de sécurité, dont des policiers, des militaires et des gendarmes, vont être déployés sur l'ensemble du territoire pour assurer la sécurisation du scrutin.

Les élections mettront aux prises quatre-vingt-huit listes pour des conseillers régionaux et six cent quatre-vingt-quatre listes pour les conseillers municipaux dans respectivement trente et une et deux cent une circonscriptions avec près de 6,6 millions d'électeurs appelés à se rendre dans 20 504 bureaux de vote sur l'ensemble du territoire national.

TCHAD

Abdel Kader Baba Laddé renvoyé devant la cour criminelle

L'ancien chef rebelle a été renvoyé, le 4 octobre, devant la cour criminelle par le juge des flagrants délits, a appris Xinhua de sources judiciaires.

Arrêté en République centrafricaine en décembre 2014, Baba Laddé a été entendu le 20 septembre par un juge tchadien pour détention illégale d'armes, association des malfaiteurs, rébellion, incendie volontaire de villages, viols et mise en danger de la vie de ses compatriotes. Ses avocats avaient plaidé sa libération immédiate, conformément à la loi d'amnistie signée par le chef de l'Etat tchadien mais ils ont été déboutés par le juge des flagrants délits qui a estimé que les chefs d'accusation ne relèvent pas du flagrant délit mais du criminel. L'ancien rebelle n'était pas présent à la barre le 4 octobre. Il



est souffrant et suit des traitements, selon ses proches. Ancien officier de la gendarmerie nationale tchadienne, il était entré en rébellion au Darfour en 1998, puis arrivé en République centrafricaine (RCA) en 2008. Revenu au Tchad en 2013 à la

suite d'un accord de paix, il a été nommé conseiller du Premier ministre, un poste qu'il a occupé peu de temps avant de s'exiler à nouveau en RCA. Il reviendra pour la deuxième fois en 2014 au Tchad et sera nommé préfet du département de la Grande Sido, dans le Moyen-Chari.

Démis de ses fonctions, il décide de s'enfuir vers le nord de la RCA. Il est arrêté, en décembre 2014, par les casques bleus, remis à Bangui qui décide de l'extrader vers N'Djamena sur la base d'un accord de coopération judiciaire entre les deux pays. C'est depuis près de quatre ans qu'il est détenu à la prison de haute sécurité de Koro Toro, dans l'extrême nord du Tchad.

TUNISIE

L'état d'urgence prolongé d'un mois

La décision qui entre en vigueur à compter de ce 8 octobre a été prise par le président tunisien, Béji Caïd Essebsi, a-t-on appris vendredi auprès de la présidence de la République.

Prise en concertation avec le Premier ministre, Youssef Chahed, et le président de l'Assemblée des représentants du peuple (parlement), Mohamed Naceur, la décision intervient à l'issue d'une réunion au palais présidentiel de Carthage (banlieue nord de Tunis) avec les ministres de l'Intérieur et de la Défense.

La réunion, indique un communiqué officiel, a permis d'évoquer les capacités préventives de

l'appareil sécuritaire et militaire tunisien dans la lutte contre les crimes organisés et toute éventuelle menace terroriste, notamment sur les fronts frontaliers nord-ouest avec l'Algérie et sud-est avec la Libye.

La dernière prolongation en date de l'état d'urgence en Tunisie remonte au 12 mars dernier. Cet état d'urgence a été prolongé à maintes reprises depuis le 24 novembre 2015, date de sa première entrée en vigueur suite à un attentat ayant visé un autocar de la Garde présidentielle au cœur de la capitale, Tunis, faisant douze morts.

Xinhua

CHRONIQUE

Une école de propreté à Tunis

Bel exemple que cette coopération en matière de propreté et de gestion des déchets, conclu entre les mairies de Tunis et de Paris depuis 2004, qui produit aujourd'hui des résultats probants, en particulier cette école-pilote qui dispense des actions de formation pratique et spécifique, dans le but d'accompagner, au mieux, le travail des professionnels du nettoyage public. En effet, après l'interdiction des sacs en plastique dans les grandes surfaces et la mise en place de la police de l'environnement, le ministère des Affaires locales et de l'environnement de Tunisie a franchi un nouveau pas dans la lutte contre les ordures, en lançant une école de propreté de Tunis.

L'école et la municipalité de Tunis ont à cœur, entre autres objectifs, de rationaliser la consommation des produits et outils d'hygiène, d'optimiser la durée d'exploitation du matériel roulant et d'impulser un travail plus digne et efficace.

Il faut bien comprendre combien cette école innove dans le domaine, étant donné qu'aucun établissement ou structure de formation n'existait jusqu'alors et même dans un grand nombre de pays du continent africain.

Cette école a été inaugurée, officiellement, le 7 octobre 2015, par Anne Hidalgo, maire de Paris, et un programme de formation a été lancé, en janvier 2017, sous tutelle de la municipalité de Tunis, pour stimuler l'esprit de labeur et initier les éboueurs à la tâche.

L'on attend beaucoup de ce projet-pilote qui devrait évoluer, avec le temps, et faire plusieurs émules. Il a été rendu possible par la collaboration et l'assistance de la mairie de Paris qui dispose d'une école assermentée et opérationnelle depuis 1994.

La partie tunisienne a pu obtenir un soutien financier pour l'aménagement du site et une assistance dans les connaissances, pour assurer une formation continue dans l'apprentissage du travail de la propreté et du fonctionnement du matériel mis à la disposition du personnel opérant sur le terrain. Cette école atypique en Tunisie a pu voir le jour grâce à une idée qui avait germé en 2013 chez des cadres municipaux bénéficiaires de formations à Paris pour découvrir le fonctionnement de l'école de propreté de cette ville.

Par la suite, les Tunisiens ont créé leurs propres modules et adapté au contexte local du matériel roulant. Ces modules furent axés sur trois volets, à savoir «Hygiène et sécurité pour les ouvriers», «Les droits et les obligations de l'ouvrier» et «Utilisation du matériel et conditions optimales».

Le bâtiment retenu pour cette école a fière allure, sa cour est garnie de pots de jardins et le matériel d'entretien est bien exposé comme pour marquer l'endroit. Bennes à ordures, une poubelle mobile, de décharges et de gros containers... se côtoient. Un magasin rassemble du matériel pour les professionnels de nettoyage comme des gants spéciaux, anti-écorchures et gerçures, des bottes antidérapantes, des blouses vertes, des balais de différentes tailles et fonctions...

Quelques instruments et équipements sont mis à la disposition du personnel en formation, pour qu'il se familiarise avec ces objets dans le dessein de les utiliser rationnellement.

De nombreux thèmes sont liés à l'électronique et la sécurité dans les modules de formation car il est impératif de former les éboueurs, les chauffeurs pour rentabiliser les engins tout en améliorant leurs conditions de travail, souvent constatables sur le terrain. Toutes les personnes formées sont susceptibles, elles-mêmes, de devenir de futurs formateurs à leur niveau.

Ferréol Gassackys

FÉCOFOOT

Jean-Michel Mbono encouragé par la CAF

L'ancien gestionnaire du football congolais a reçu, au moment de quitter ses fonctions, le soutien de l'instance continentale qui a promis de le placer, au temps opportun, dans l'une de ses commissions.

Les encouragements de la Confédération africaine de football (CAF) à Jean-Michel Mbono ont été transmis par Constant Omari, le deuxième vice-président de cette institution. Il a déclaré: « Le président de la CAF m'a chargé de l'assurer que la CAF ne l'abandonnera pas. Elle trouvera, au moment opportun, où le placer dans l'une ou l'autre de ses commissions ». Jean-Michel Mbono a défendu, le 3 octobre à Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, son bilan à la tête de la Fédération congolaise de football (Fécofoot), lors de l'assemblée générale électorale, avant de passer le témoin à son successeur, Jean-Guy Blaise Mayolas. L'ancien président de la Fécofoot a souligné le travail accompli durant ses huit ans de gestion de la structure. Ce travail a permis, selon lui, de mettre le football congolais à un niveau confortable.

Le Congo, a-t-il soutenu, était 168e au classement de la Fédération internationale de football association (Fifa) et 35e au plan africain lors qu'il a pris ses fonctions en 2010. Le pays, a-t-il rappelé, ne participait plus à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) depuis plus d'une décennie et sa meilleure performance en clubs remontait à 1974 avec le sacre du Club athlétique renaissance aiglons (Cara) à la Coupe d'Afrique des clubs champions.

« Nous avons remporté la Coupe de la CAF en 2012 avec l'AC Léopards de Dolisie, soit trente-huit ans après Cara en 1974. Nous avons été qualifiés à la phase finale de la CAN 2015 en Guinée équatoriale. Ce qui n'était plus arrivé depuis quinze ans. Nous avons été qualifiés à la CAN U-17 au Rwanda en 2011. Nous avons été qualifiés à la phase finale



Jean-Michel Mbono défendant son bilan Adiac

de la Coupe du monde U-17 Mexique 2011. Nous avons été qualifiés à la phase finale des Championnats d'Afrique des nations 2014 et 2018. Nous avons aussi gagné la médaille d'or aux Jeux de la Francophonie Nice 2013 », a énuméré Jean-Michel Mbono. Et d'ajouter: « C'est ensemble que nous avons réussi à rendre notre maison Fécofoot plus transparente, plus active et davantage présente dans les compétitions internationales et nationales ».

De 2012 à 2017, a commenté l'ancien président de la Fécofoot, le football congolais était sur la liste des douze meilleurs du continent, avec le droit d'engager quatre clubs dont deux en Ligue africaine des champions et deux autres en Coupe de la Confédération. Au niveau national, Il s'est félicité de l'organisation régulière du championnat national direct Ligue 1 et 2 depuis 2011 sans interruption et sans l'aide de l'Etat. L'organisation sans interruption également de la Coupe du Congo depuis 2011 a été un franc succès. « Grâce à la Fifa avec le soutien de la

CAF, nous avons fait de la Fécofoot une organisation moderne », a souligné Jean-Michel Mbono, évoquant la construction du siège de la Fécofoot qui est presque terminée.

« Nous avons, pour le transport des clubs, acheté par nos fonds propres deux bus climatisés de cinquante-deux places chacun, estampillés Fécofoot et répondant aux normes des compétitions de haut niveau. Un troisième bus petit modèle sera à la disposition des clubs dans les tout prochains jours », a conclu Jean Michel Mbono, assurant que beaucoup a été fait pendant ses deux mandats mais beaucoup restait encore à faire.

Veron Mosengo Omba, le représentant de la Fifa, a salué les efforts consentis par l'ancien président dans la réalisation de ce projet. « Je voudrais remercier le président Mbono qui, en partant, vous a laissé un héritage qui est le siège presque terminé. Je ne sais pas si vous connaissez l'histoire de ce bâtiment. Il a failli être délocalisé. Le président Mbono n'a pas hésité à sauter dans l'avion et arrivé à la FIFA pour qu'on puisse trouver la solution. Lui et le président de la Fifa ont saisi le président de la République. Il a permis de garder le bâtiment pour qu'il ne soit pas détruit. Cet outil de travail va vous permettre de bien organiser votre football », a expliqué le délégué de la Fifa. Il a signifié que la collaboration de la Fifa avec la Fécofoot a permis à cette dernière de bénéficier de deux terrains synthétiques installés respectivement à Brazzaville, au stade président Alphonse-Massamba-Débat, et à Dolisie au stade Denis-Sassou-N'Guesso.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES CLUBS CHAMPIONS DE HANDBALL

Les Congolais entrent en jeu le 19 octobre

Abo-sport débutera la compétition face à Héritage de la République démocratique du Congo en dames tandis que Petro-Sport affrontera Raja du Maroc en messieurs.

La quarantième édition du championnat d'Afrique des clubs champions de handball se disputera du 18 au 28 octobre, à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le Congo a deux représentants dont Abo-sport, en dames, qui est logé dans le groupe A avec pour adversaires Petro d'Angola, Bandama de la Côte d'Ivoire, Héritage de la RDC et Dynamique du Cameroun. L'adversaire le plus redoutable pour Abo-sport n'est autre que Petro. Mais l'entraîneur, Xavier Malonga, a confiance en son groupe.

« Ce sont les forces en présence qui détermineront qui sera premier ou deuxième de notre poule. Pour Petro, le seul problème avec les Angolaises c'est d'éviter les pertes de balles. Nous sommes en train de travailler dans ce sens : réduire les pertes et maximiser les tirs pour beaucoup marquer », a-t-il déclaré.

Chez les messieurs, Petro-Sport défendra les couleurs du Congo dans le groupe B. Le club congolais affrontera le Zamalek

(Egypte) champion en titre, le Raja (Maroc), GSP (Algérie), JSK (RDC). « Quand on va à une compétition, on ne choisit pas ses adversaires. Les résultats que nous obtiendrons sont ceux-là que nous mériterons », a indiqué l'entraîneur de Petro-sport, Russel Samba.

Les matchs des congolais

Après leur premier match du 19 octobre (Abo-Sport-Héritage et Petrosport-Raja), les représentants congolais poursuivront la compétition le lendemain. Abo-Sport livrera son deuxième match le 20 octobre face à Dynamique avant d'en découdre avec Bandama, le 21 octobre. Les Congolaises d'Abo boucleront la phase devant Petro, l'adversaire tant redouté. Dans la version masculine, Petro-Sport va se mesurer au Zamalek, le 20 octobre, avant de rencontrer GSP et JSK, respectivement les 22 et 24 du même mois. Le long de cette compétition, les yeux du public sportif congolais seront rivés beaucoup plus sur l'équipe d'Abo-Sport qui, au plan local, a le plus grand nombre des joueuses de l'équipe nationale en son sein. Rappelons que les Diables rouges disputeront, en décembre à domicile, la Coupe des nations de handball, dénommée "Challenge Edith-Lucie-Bongo-Ondimba".

Rominique Makaya



équipe d'Abo-Sport

ROLE COMMERCIAL N°314
ANNÉE : 2018 REPERTOIRE N°776
DU : 26 Septembre 2018.

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

**AUDIENCE COMMERCIALE DU MERCREDI VINGT SIX SEPTEMBRE
DEUX MIL DIX HUIT.**

AFFAIRE : Le COLLECTIF DES TRAVAILLEURS DE LA SOCIÉTÉ SODECA
CONGO S.A.

(Me Roldia MALONGA & Me Alide BOUANGUI)

CONTRE : La Société SODECA CONGO S.A.

OBJET : Requête aux fins de liquidation des biens.

A l'audience publique du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, tenue dans la salle ordinaire des audiences, au Palais de Justice de ladite ville, le Vingt Six Septembre Deux Mil Dix Huit, où siégeaient :

Messieurs : Micky Sylvanist MOUELE,Président ;

MAVOUNGOU Bavy Eyfran,Juge Assesseur ;

Samuel TCHAMBA,Juge Assesseur ;

Assistés de Maître Odi Ilène BAHOUKA, Greffier Principal ;

En présence de Madame KANZA BIAKALA Christelle Bellande. R, Procureur de la République près le Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, tenant le siège du Ministère Public ;

A été rendu le jugement réputé contradictoire dont le dispositif est le suivant :

PAR CES MOTIFS :

Statuant en audience non publique, par jugement réputé contradictoire à l'égard de la Société SODECA, en matière commerciale et en premier ressort ;

En la forme

Reçoit les créanciers de la Société SODECA SA en leur requête en liquidation des biens ;

Au fond :

Leur en dit bien fondée, y faisant droit ;

Constate l'état de cessation des paiements de la Société SODECA SA ;
Constate l'absence d'une offre concordataire sérieuse de redressement de la part de la Société SODECA SA ;

Prononce la liquidation des biens de ladite Société ;

Fixe provisoirement sa date de cessation des paiements au 31 Octobre 2017 ;

Dit que par l'effet de cette liquidation, la Société SODECA SA est dissoute ;

Désigne Monsieur TENDY FANGO Reno Weber, Magistrat, comme Juge Commissaire ;

Nomme messieurs MONKESSA Judicaël et SAHT COMPAT, en qualité de syndics liquidateurs ;

Dit que la présente décision emporte, de plein droit et ce jusqu'à la clôture des opérations de liquidation, dessaisissement pour la Société SODECA SA de l'administration et de la disposition de ses biens présents et de ceux qu'il peut acquérir à quelque titre que ce soit, à compter du prononcé de la présente décision ;

Dit en outre que les actes, droits et actions de la Société SODECA SA seront accomplis ou exercés, pendant toute la durée de la liquidation de ses biens par les syndics agissant seuls en représentation de ladite Société ;

Dit par ailleurs que la présente décision sera publiée ainsi qu'il est dit aux articles 36 à 38 de l'Acte Uniforme portant Procédure Collective d'Apurement du Passif ;

Fixe à 12 mois à compter du prononcé du présent jugement, le délai au terme duquel la clôture de la procédure devra intervenir ;

Dit enfin que les dépens de la présente procédure seront employés en frais privilégiés de la liquidation ;

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an que dessus ;

En foi de quoi, le présent jugement a été signé après lecture faite par Monsieur le Président qui l'a rendu et par le Greffier.



République du Congo



CREDIT DU CONGO



Royaume du Maroc

AVIS

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04-PDAY/2018

Le 30 octobre 2018, il sera procédé en séance publique, dans la salle de réunion au Siège Social du Crédit du Congo à Brazzaville, sis à l'Avenue Amilcar Cabral, Boîte Postale : 2470, Brazzaville, République du Congo, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**LA REALISATION DES ETUDES ET CONTROLE GEOTHECHNIQUES, DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU POINT DE DEBARQUEMENT AMENAGE DE YORO A
BRAZZAVILLE /REPUBLIQUE DU CONGO**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Crédit du CONGO-Groupe Attijariwafa Bank-

Ou être téléchargé à partir du site du Département de la Pêche Maritime suivant :

www.mpm.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à deux cent cinquante mille FCFA (250 000 Fcfa).

L'estimation du coût des prestations, établie par le Maître d'Ouvrage Délégué, est fixée à la somme **20 millions Fcfa**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes au Règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit, déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit, les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit, les remettre au Président de la Commission d'Appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel qu'il est prévu par le Règlement de consultation.



République du Congo



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank



Royaume du Maroc

AVIS

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02-PDAY/2018

Le 30 octobre 2018, il sera procédé en séance publique, dans la salle de réunion au Siège Social du Crédit du Congo, sis à l'Avenue Amilcar Cabral, Boîte Postale : 2470, Brazzaville, République du Congo, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**ETUDES TECHNIQUES DETAILLEES, ORDONNANCEMENT, PILOTAGE, COORDINATION ET
SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POINT DE DEBARQUEMENT AMENAGE DE
YORO A BRAZZAVILLE /REPUBLIQUE DU CONGO**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Crédit du CONGO-Groupe Attijariwafa Bank-

Ou être téléchargé à partir du site du Département de la Pêche Maritime suivant :

www.mpm.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à un millions deux cent mille FCFA (1 200 000 Fcfa).

L'estimation du coût des prestations, établie par le Maître d'Ouvrage, est fixée à la somme de : **soixante-quinze millions de Fcfa (75 000 000 Fcfa)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes au Règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

1. soit, déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
2. soit, les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
3. soit, les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du Règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel qu'il est prévu par le Règlement de consultation.

ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE

La Céni poursuit la sensibilisation à l'utilisation de la machine à voter

À soixante-dix-huit jours de la tenue des scrutins, la centrale électorale poursuit sans désespérer sa campagne auprès des électeurs pour l'utilisation de sa technologie à voter. Une véritable course à la montre est lancée, l'objectif étant d'atteindre 80% du corps électoral qui s'élève quarante millions de personnes inscrites sur des listes électorales.

présentement le cap sur le Congo profond. Avant de se déplacer dans les lieux publics afin de sensibiliser la population locale à la machine à voter, le secrétaire exécutif provincial de la Céni/ Kwilu a reçu une visite surprise dans son bureau, le 4 octobre. C'était celle du patriarche N'singa Udjuu, ancien Premier ministre de l'ex-Zaïre qui a voulu voir et expé-

gréablement ahuri de constater que la machine à voter imprime seulement le choix de l'électeur et pas autre chose.

Par la suite, le secrétaire exécutif provincial de la Céni/Kwilu, qu'accompagnait le chargé des questions juridiques et le logisticien de la centrale électorale, s'est rendu successivement au Port Coreman, situé à côté de celui de l'Onatra et de l'Hôpital général de réf-

personnel administratif, garde malades et autres passants ont expérimenté cet outil. Personne ne voulait rater cette opportunité de toucher ou encore de manipuler cet engin mué en un objet de curiosité pour un grand nombre d'habitants. L'outil qui sera utilisé pour la toute première fois lors des joutes électorales du 23 décembre aura été d'une grande attraction dans l'ex-Bandundu où les activités de sensibilisation se poursuivent à un rythme effréné.

Cap sur Lubumbashi

À Lubumbashi, dans la province du Haut Katanga, deux principales activités ont ponctué la journée de travail de la secrétaire exécutive provinciale de la Céni/Haut Katanga. La première a concerné le lancement de la campagne de sensibilisation à la machine à voter, à l'aéroport international de la Luano, et la seconde a été le début du désengorgement des entrepôts de la Céni. Le 5 octobre, la machine à voter a été installée à l'aéroport international de la Luano par l'équipe conduite par Fabienne Mukulumoya afin de permettre aux passagers au départ comme à l'arrivée dans la ville cuprifère, aux agents de la Régie des voies aériennes et autres opérateurs œuvrant à l'aéroport de se familiariser avec cet outil de vote. À noter que cette activité rentre dans le cadre de la campagne de sensi-

bilisation lancée par la Céni dans des lieux publics. Le commandant de l'aéroport international de la Luano, Béatrice Omanga Opunga, a été la première personne à expérimenter cette machine dans cet espace aéroportuaire. En prévision de la réception de nouveaux matériels électoraux, la Céni a décidé d'incinérer de désaffecter le matériel électoral périmé et vétuste. C'est dans ce cadre que l'aéroport de la Luano a été sélectionné pour bénéficier de deux cents anciennes urnes désaffectées. À l'instar de la ville de Mbandaka (chef-lieu de la province de l'Équateur) où la sensibilisation a atteint la vitesse de croisière, les sept territoires de cette province géographiquement baignée à plus de 70 % par le fleuve Congo et par de nombreuses rivières, avec un réseau routier défectueux, la sensibilisation des électeurs se poursuit en dépit des multiples difficultés rencontrées. La campagne est menée dans les lieux publics, écoles, ports et villages environnants dans les territoires de Mankanza et Bomongo par les responsables de la Céni de ces deux antennes. Elle se poursuit allègrement à la satisfaction générale.

Alain Diao



Singa Udjuu, ancien Premier ministre de l'ex-Zaïre, expérimentant la machine à voter

La Commission électorale nationale indépendante (Céni) a mis

fois cette machine. Après expérimentation, cet ancien dignitaire de la deuxième République a été

rence de Bandundu sur l'avenue Wamba, l'artère principale de la province où médecins, infirmiers,

ÉDUCATION

L'ASBL TMM offre des kits scolaires aux enfants des militaires et policiers à Kinshasa

Quelques jours après le début de l'année scolaire 2018-2019 en RDC, les écoles du camp militaire Kokolo et du camp Lufungula des policiers à Kinshasa ont été gratifiés de kits scolaires composés de sacs à dos, lattes, stylos, crayons, etc. par l'ASBL Telema Muana ya Mapinga de Christella Kiakuba.

L'Association sans but lucratif (ASBL) Telema Muana ya Mapinga (TMM) a visité deux écoles, le 27 septembre, au camp Lufungula des policiers à Kinshasa, notamment, l'École EP 5 Lufungula et l'école Saint-Bruno. La délégation de cette ASBL conduite par sa coordonnatrice, Christella Kiakuba, a offert des sacs à dos, lattes, stylos, crayons, frottoirs et de la craie blanche à deux cents élèves de premières et deuxièmes années primaires.

Christella Kiakuba a indiqué que cette action entre dans le cadre de la mission de TMM de venir en aide aux enfants des militaires. « Qui donne au pauvre prête à Dieu dit la Sainte Bible, TMM



Christella Kiakuba, coordinatrice de l'ASBL Telema-Mwana-ya-Mapinga distribuant des kits scolaires aux enfants des militaires promet de revenir dans les prochains jours toujours pour apporter son soutien aux enfants des policiers et militaires qui veillent à la sécurité et l'intégrité du pays », a-t-il indiqué. Les jeunes bénéficiaires de ces fournitures scolaires ont vivement exprimé leur gratitude à l'endroit de l'ASBL TMM. Cette action au camp Lufungula intervient après celle du 24

occasion, l'ASBL TMM avait distribué des kits scolaires à plus de quatre cent cinquante élèves du degré élémentaire de l'École primaire (EP) 1 révérend Mayu, la plus grande école du camp militaire Kokolo. Christella Kiakuba avait remis un lot de sacs entre les mains du colonel aumonier en chef de cette école, pour les transmettre aux enfants orphelins qui sont à la charge de l'école. Et le 27 septembre, avant de se rendre au camp Lufungula des policiers, l'ASBL TMM a effectué une descente à l'école Sainte-Barbe du camp Kokolo dans le cadre de la même action. Aussi Christella Kiakuba avait-elle saisi cette occasion pour lancer un appel aux hommes et femmes de bonne volonté afin d'apporter leur soutien à cette initiative visant l'amélioration de l'éducation des enfants des militaires. Notons que TMM est une structure non gouvernementale axée sur le bien-être des enfants des militaires et des policiers.

Martin Engimo

DISTINCTION

Le Dr Denis Mukwege arrache le Nobel de la paix

Le prix a été attribué, le 5 octobre, au gynécologue congolais et à la militante yazidie Nadia Murad « pour leurs efforts pour mettre fin à l'emploi des violences sexuelles en tant qu'arme de guerre ».

Fortement engagé dans la lutte contre les violences sexuelles en temps de guerre avec, à son actif, un nombre impressionnant des victimes qu'il a guéries de ses mains, le gynécologue congolais, Dr Denis Mukwege (65 ans), vient de voir ses nombreux sacrifices être reconnus à l'échelle internationale.

Le 5 octobre, en effet, ce digne fils de la République démocratique du Congo (RDC) s'est vu décerner le prestigieux prix Nobel de la paix, à côté de Nadia Murad (25 ans), une yazidie d'Irak et ex-esclave du groupe État islamique.

Reconnu comme l'un des spécialistes mondiaux du traitement des fistules - c'est d'ailleurs à ce titre qu'il a reçu un doctorat honoris causa de l'université d'Umeå (Suède) en octobre 2010 -, Denis Mukwege vient donc de confirmer tout le bien qu'on dit sur sa personne. Il a risqué sa vie pour sauver celle des milliers des femmes prises en étau dans une guerre asymétrique où leur sexe est systématiquement livré en pâture à des groupes armés sanguinaires et pervers. Courageusement, il a lutté contre les crimes de guerre et ne cesse de demander justice pour les victimes en multipliant des plaidoyers sur les différentes tribunes dans le monde.

En disgrâce depuis quelque temps avec le pouvoir de Kinshasa, dont il ne partage pas les vues par rapport à la conduite du processus électoral, le médecin directeur de l'hôpital de Panzi, à Bukavu, reste néanmoins, au plan professionnel, un toubib exceptionnel qui mérite de la République au regard de ses nombreux bienfaits. Pour son combat, il était devenu une cible et a échappé à une tentative d'attentat qui l'a



forcé un temps à l'exil en Europe, avant de revenir reprendre son travail avec les victimes de ce qu'il considère comme « une guerre sur le corps des femmes ». Des réactions ont fusé de partout pour saluer cette énième récompense. Les Nations unies ont salué une annonce « fantastique » qui « aidera à faire avancer le combat contre les violences sexuelles comme arme de guerre dans les conflits ». La Monusco a félicité « le sacre d'une personne qui consacre sa vie à soigner les femmes victimes de violences sexuelles dans l'est de la RDC ».

La présidence de la République, par l'entremise de la représentante personnelle du chef de l'État, Jeanine Mabunda Lioko, a, dans un communiqué publié le même jour, félicité le gynécologue congolais, très actif dans la lutte contre les violences sexuelles.

« Nous sommes fiers que le combat et les initiatives menées par la RDC, au travers du Dr Mukwege, pour le rétablissement de la dignité et le respect de la femme, soient ainsi reconnus internationalement », indique le communiqué. Quant au gouvernement, il a loué cette reconnaissance planétaire de l'académie Nobel de Suède à un compatriote qui, nonobstant ses « déclarations politisées », abat un travail impressionnant en faveur particulièrement des femmes victimes des violences sexuelles.

Le Dr Denis Mukwege n'a cessé d'aligner des titres et autres distinctions. Il est chevalier de la Légion d'honneur (France), détenteur du prix des droits de l'homme des Nations unies (2008), du prix Olof Palme (2008), de Right Livelihood Award (2013), du prix Sakharov (2014). Depuis

Le Dr Denis Mukwege entouré par deux de ses patientes décembre 2017, il est docteur honoris causa de l'université d'Angers (France). Médaille de Wallenberg de l'université du Michigan (États-Unis), il a défendu sa thèse de doctorat en 2015 à l'Université libre de Bruxelles. Son étude a porté sur le thème « Etiologie, classification et traitement des fistules traumatiques uro-génitales et génito-digestives basses dans l'est de la RDC ». Enfin, le prix Nobel de la paix qui consiste en une médaille d'or, un diplôme et un chèque de neuf millions de couronnes suédoises (environ huit cent soixante-cinq mille euros) sera remis à Oslo, le 10 décembre, date anniversaire de la mort de son fondateur, l'industriel et philanthrope suédois, Alfred Nobel (1833-1896).

Alain Diasso

TTN
34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

FRET AÉRIEN & MARITIME
ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE
AFRIQUE / ASIE
MOYEN-ORIENT

Avec ou sans
dédouanement

BRAZZAVILLE
POINTE-NOIRE
KINSHASA
MATADI, BOMA



Contact Paris : DJAMEL

34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

Contact Brazzaville : Lydie

+33 1 44 92 90 90 +33 65 47 06 06

ttnplus wanadoo.fr

+242 06 605 91 69 +242 05 522 49 99

PRÉSIDENTIELLE DE DÉCEMBRE

Première rencontre de haut niveau entre la Céni et les candidats

Assurer l'accès à l'information électorale fiable à tous les vingt et un postulants à la magistrature suprême est l'un des objectifs de la première réunion entre la centrale électorale et ces candidats, tenue le 4 octobre à son siège.

Ils étaient presque tous là au siège de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) les candidats à la présidentielle de décembre prochain. De Vital Kamerhe à Gabriel Mokia en passant par Ramazani Shadary, Samy Badibanga, Seth Kikuni et autres, tous ont tenu à honorer l'invitation qui leur a été lancée par l'institution électorale. Cette dernière tenant à ôter dans leur esprit toute idée de magouille ou de fraude qui s'organiserait en vue d'un plébiscite déjà programmé d'avance. Pour Corneille Naanga et son bureau, l'initiative valait la chandelle au moment où des fausses informations sont distillées dans l'opinion au sujet de la machine à voter présentée par la Céni comme la solution idoine à même de garantir des scrutins fiables, rapides et démocratiques. Les échanges entre les deux parties ont notamment tourné autour de la liste définitive des électeurs, la présence des électeurs sans empreintes digitales, l'évolution des préparatifs techniques des élections, la régularité du financement du processus par le gouvernement de la République, l'évolution du déploiement des matériels de vote.

Cette réunion de prise de contact s'est ouverte par une présentation succincte de l'état des lieux du processus électoral en cours dans le pays par le président de la Céni, Corneille Naanga, qu'entouraient tous les membres de l'assemblée plénière. Tout en formulant le vœu de voir ce cadre



Corneille Naanga posant avec les candidats à la présidentielle de décembre

d'échanges maintenu et même élargi aux autres institutions du pays, le président de la Céni a indiqué que les contraintes relatives à l'exécution du calendrier électoral ont été levées les unes après les autres, en parallèle à la réalisation sans faille de toutes les activités programmées. Quant aux activités techniques en cours au niveau de la Céni, elles se déclinent actuellement en la réception de la quincaillerie électorale, des matériels énergétiques, des lots des machines à voter, des bulletins de vote en provenance respectivement de l'Inde, de la Chine et de la Corée du sud.

«La Céni déterminée à respecter le calendrier électoral»

L'occasion était belle pour Corneille Naanga de réitérer à ses interlocuteurs la volonté de son institution d'organiser les élections à échéance échue, conformément au calendrier électoral, c'est-à-dire le 23 décembre. Aussi a-t-il coupé court aux rumeurs infondées selon lesquelles la ren-

contre Céni-candidats à la présidentielle était censée débattre de l'éventualité d'un report des élections. Pour Corneille Naanga, tout beigne dans l'huile et les préparatifs vont bon train comme en témoigne l'arrivée des premiers lots de la quincaillerie électorale. « Les opérations en cours sur toute l'étendue du territoire national permettront aux antennes de désengorger les entrepôts en vue de la réception des matériels électoraux, l'affichage des listes, l'identification et le recrutement des agents. Les moyens de déploiement mis à notre disposition par le gouvernement et ceux déjà acquis par la Céni permettront de tenir les délais », a-t-il rassuré.

À quatre-vingt un jours des scrutins, le président de la centrale électorale a évoqué les prochaines actions que compte amorcer son institution dont la poursuite de la sensibilisation des électeurs à l'utilisation de la machine à voter, la continuité de la formation des agents électoraux sur le

plan national et le déploiement des matériels selon un plan logistique rigoureux. D'où le rappel fait aux candidats de se préparer effectivement aux élections par la formation de leurs témoins. « La crédibilité des prochains scrutins ne sera pas l'œuvre de la Céni seule mais bien de l'implication effective des candidats et de leur capacité à mobiliser, à former et à déployer leurs témoins », a ajouté Corneille Naanga. Il a invité les candidats à consulter et, éventuellement, à confirmer leur photo de candidature devant servir de gabarit sur la liste définitive des candidats. De même, il a été sollicité la confirmation du logo de leur parti ou regroupement politique.

Concluant son intervention, Corneille Naanga a invité les vingt et un candidats restés en lice à la présidentielle à « élever ensemble les débats politiques, techniques et sécuritaires en vue de la réussite des prochaines joutes électorales ». L'intervention du président de la Céni a donné lieu à des échanges fructueux entre les deux parties, lesquels échanges ont permis de lever quelques équivoques en rapport avec le processus électoral. Il a été convenu de la tenue d'une prochaine réunion essentiellement technique en vue d'approfondir les questions complexes dont, entre autres, l'utilisation de la machine à voter qui est au centre d'une vive controverse dans l'opinion publique.

Alain Dasso

KONGO CENTRAL

Une collision entre un camion-citerne et un bus fait une cinquantaine de victimes

Le drame s'est produit le 6 octobre aux premières heures, au village Mbuba, à 6 km de Kisantu sur la nationale numéro 1, en territoire de Madimba.

Les habitants du Kongo central sont dans l'émoi, depuis la matinée de le 6 octobre. Un grave accident de circulation s'est produit, en effet, au

nationale numéro 1, en territoire de Madimba, à 6 km de Kisantu. Un camion citerne convoyant du carburant est entré en collision, aux entournures d'un vi-

transportant quelques passagers. Le choc a été tel qu'une flamme monstre est montée au ciel à l'endroit où s'est produit le drame, consumant tout ce qui pouvait l'être.

Des corps sans vie et calcinés ont été tirés des décombres, quelques heures après. Outre les victimes, l'on note plusieurs blessés et brûlés au troisième degré, dont le maintien à la vie ne relève plus seulement de la dextérité du médecin traitant. Ces derniers ont été acheminés d'urgence dans les centres de santé les plus proches. Quant au bilan des victimes, des sources officielles parlent d'une cinquantaine de corps retrouvés jusque-là. Le gouverneur par intérim du Kongo central a confirmé ce bilan provisoire, au cours de la réunion de sécurité qui s'est tenue quelques instants

après l'accident. Un bilan qui pourrait être revu à la hausse lorsqu'on sait que plusieurs blessés, pris en charge notamment dans les hôpitaux de Saint Luc et de Sonabata n'offrent pas les gages de survivre après ce drame.

Certaines langues parlent d'une centaine de victimes. Qu'à cela ne tienne. Pour l'heure, les autorités de la province du Kongo central sont préoccupées par l'inhumation de ces cadavres et la prise en charge des rescapés. L'autorité provinciale a annoncé avoir pris des dispositions médicales pour prendre en charge les victimes « en attendant que le service judiciaire fasse le travail de planification de différents corps ».

A.D.



village de Mbuba, sur la nationale numéro 1, en territoire de Madimba, lors d'un drame mal négocié, avec un bus

MÉCÉNAT

Le musée galerie du Bassin du Congo offre un important lot de tubes de couleurs aux peintres de Poto-Poto

Le don remis le 5 octobre, par la directrice du musée, Lydie Pongault, s'inscrit dans le cadre du soutien aux artistes de l'établissement, afin de leur permettre de créer des œuvres.

Confrontés à des difficultés, notamment dans la création et la réalisation des tableaux, parce qu'ils manquent de peinture, les artistes peintres de Poto-Poto ont sollicité du musée galerie du Bassin du Congo un soutien dans ce sens.

Jacques Iloki, vice-président de l'association des peintres de cette école, a indiqué: « Depuis un certain temps, nous travaillons avec les moyens du bord. Nous sollicitons des peintures de couleur auprès d'autres peintres. Ne pouvant plus supporter cette situation, nous avons adressé une demande à nos partenaires qui ont toujours été à notre écoute, à savoir le musée galerie du Bassin du Congo et Les Dépêches de Brazzaville. Tel est le sens de la cérémonie d'aujourd'hui ».

Le cri d'alarme de l'association des peintres de Poto-Poto a été entendu et la solution apportée. Lydie Pongault l'a signifié dans son mot d'usage. « Le musée galerie du Bassin du Congo vient à l'école de peinture de Poto-Poto vous offrir ces peintures pour que vous puissiez travailler et créer des œuvres comme vous savez le faire avec les doigts de maîtres. Que ces tubes de peinture vous permettent de créer des œuvres sublimes », a-t-elle déclaré en remettant ce don.

Exprimant sa joie, le vice-président de l'association des peintres de Poto-Poto a assuré qu'avec ce coup de pouce, ils vont pouvoir reprendre leur vitesse de croisière. « Ces peintures nous permettront de travailler jusqu'en janvier et nous espérons que ce genre d'événements



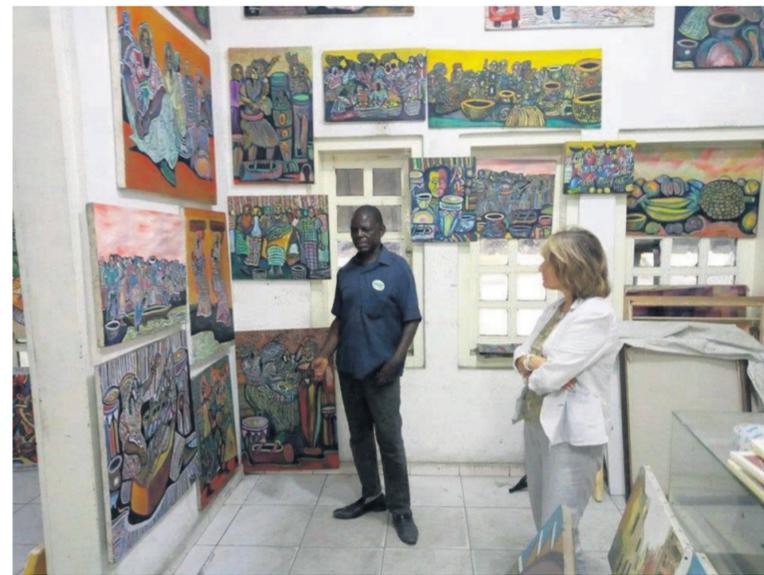
Lydie Pongault remettant un échantillon des tubes de peinture au président de l'association des peintres de Poto-Poto, Sylvestre Mangouanza

sera pérenne », a-t-il souhaité.

Tout comme Jacques Iloki, Sylvestre Mangouanza, président de l'association de peintres de Poto-Poto, a exprimé sa grande joie. « Cela fait plus de quatre ans que nous, artistes de peinture de Poto-Poto, n'avions plus eu l'occasion de pouvoir monter une exposition crédible par manque de matériels. Aujourd'hui, le musée galerie du Bassin du Congo a pensé que l'école de peinture de Poto-Poto ne doit pas continuer à rester dans l'ombre, elle doit reprendre ses lettres de noblesse en montrant, aux yeux du monde, son écriture appropriée. Nous ne pouvons que dire grand merci à ce musée pour cette aide », a-t-il fait savoir.

Antoine Sita, l'un des doyens de la peinture de la très célèbre École de peinture de Poto-Poto, autrefois en détresse, a témoigné cette période de calvaire. « Je ne vis que de la peinture, elle est ma passion. Tous ceux de ma génération pour la plupart sont morts et je suis resté pratiquement le seul. J'ai passé des moments difficiles sans peinture. J'utilisais des petits tubes que j'achetais au marché à 5 000 FCFA, ne me permettant malheureusement pas de finir mes toiles. Avec ce don salvateur, nous pourrions faire des toiles plus importantes », a-t-il promis.

Devant cette inquiétude des peintres bien qu'émus momentanément (parce que la durée estimée de ces tubes est



Le doyen des peintres de Poto-Poto, Antoine Sita, présentant ses œuvres à Bénédicte de Capelle

de trois mois environ de fonctionnement), les responsables du musée galerie du Bassin Congo souhaitent continuer à aider cette structure, comme ils l'ont toujours fait d'ailleurs.

Pour le directeur de cette école qui relève du ministère de la Culture et des arts, Parfait Mbon, le don offert par le musée galerie du Bassin du Congo s'inscrit dans le cadre du partenariat existant entre les deux structures depuis une décennie.

Parfait Mbon envisage, pour sa part, d'arrimer l'École de peinture de Poto-Poto à la modernité, en projetant la construction d'un bâtiment annexe qui abritera un site web pour les ventes en ligne et une salle d'exposition climatisée. A cela s'ajoute l'établissement des

statistiques annuelles de production et commercialisation des œuvres, en vue de mesurer l'apport de cette industrie culturelle créative dans l'économie. Pour y parvenir, l'école a besoin d'un important partenariat d'aide à la production.

En route pour la célébration en 2021 de ses 70 ans d'existence, outre les réformes précitées, un projet de texte spécifique destiné à renforcer le statut juridique de cette structure technique est déjà introduit dans le circuit d'approbation.

Quant au fameux volet de la subvention de cette école, son directeur dit qu'ils ont déjà engagé des démarches et afférentes auprès des services compétents.

Bruno Okokana

RÉFLEXION

Les leçons d'un colloque

Ce qui ressort du colloque sur le Royaume Kongo qui s'est déroulé mardi et mercredi derniers à Brazzaville, dans le cadre du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza, est bien le fait que l'Histoire, la grande Histoire de cette partie de l'Afrique, est en cours de réécriture. Non plus à travers le prisme déformant de l'ère coloniale qui effaçait le passé mais très en amont, grâce aux recherches que conduisent aujourd'hui les chercheurs africains dans les universités des deux Congo, de l'Angola, du Gabon.

Ce n'est évidemment pas un hasard si l'initiative prise par la directrice du Mémorial, Béline Ayessa, a reçu le soutien actif des intellectuels mais aussi des institutions internationales telles que l'Unesco, des plus hautes autorités de la République et des représentants officiels de nombreux pays. Remontant très loin

dans le passé et explorant avec autant de précision que de passion les sociétés, les modes de vie, les coutumes, les traditions, les arts des peuples de cette partie du continent, le colloque de Brazzaville marque en réalité le début d'un processus de reconstitution du passé qui ne fera que s'amplifier dans les années à venir et qui permettra certainement de construire ou de reconstruire, dans les pays concernés, des lieux de mémoire vers lesquels afflueront les visiteurs venus du monde entier.

Toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette rencontre peuvent témoigner du fait que rien n'a été oublié dans la recherche du temps révolu conduite par les quelques quarante spécialistes répartis en quatre panels, dont un consacré à la place des femmes dans la société a fortement marqué les esprits. Une quête du passé aussi minutieuse que passionnante

dont on mesurera plus précisément l'importance lorsque les actes du colloque seront publiés et qui génèrera certainement un puissant courant de réhabilitation du passé qui elle-même démontrera que l'Afrique est depuis longtemps entrée dans l'Histoire, contrairement à ce que prétendent certains.

La principale leçon qu'administre l'évènement que nous venons de vivre est bien que l'Afrique centrale, autrement dit le Bassin du Congo s'étendant du golfe de Guinée aux Grands Lacs, a tout à gagner à poursuivre, à creuser, à amplifier la quête d'un passé qui est demeuré trop longtemps ignoré du reste du monde. De la même façon que les Égyptiens ont su, avec l'aide de nombreux chercheurs étrangers, plonger dans leur Histoire, réhabiliter les monuments dont ils avaient hérité, conserver et analyser les documents témoignant de ce passé,

les Congolais des deux rives, les Angolais, les Gabonais, les Centrafricains doivent maintenant unir leurs efforts afin de creuser le sillon que vient de tracer le colloque sur le Royaume Kongo. S'ils le font, ils bénéficieront d'appuis importants comme l'a confirmé la présence dans les séances d'ouverture et de clôture du colloque des représentants du corps diplomatique et des grandes institutions internationales.

Souignons, pour conclure cette réflexion, le fait que la tenue du colloque à Brazzaville, là où repose Pierre Savorgnan de Brazza, confirme avec force le fait que le Mémorial où celui-ci repose avec ses proches sera dans les années à venir l'un des lieux du continent où sera conduit le lent et difficile travail de reconstitution d'un passé qui est resté trop longtemps enfoui dans les sables.

Jean-Paul Pigasse